



La banque m'a laissé exploser mon découvert

Par **kevin12**, le **10/05/2016** à **14:41**

Bonjour,

je vais essayer de vous expliquer ma situation :

Homme de 29 ans, actuellement au chômage et ayant une grosse addiction aux jeux d'argent, mon banquier m'a proposé d'ouvrir un compte personnel avec cb et découvert autorisé de 300€.

Début Mars, j'ai encore une fois, fais l'idiot et claquer beaucoup d'argent en faisant des paiements sur des sites de paris en ligne.

Après 1 semaine de "n'importe quoi", mon compte était à - 2500€... je n'ai pourtant droit à un découvert de 300€ seulement et à une limite de paiement de 2000€ (ce que je trouve énorme) sur 7 jours.

Pas de blocage de carte, et moi, comme un gamin, je continue à déposer de l'argent sur ces sites de paris arrivant jusqu'à - 8000€ au 25 Mars.

Mon banquier ne s'est aperçu de la chose qu'à ce moment là alors qu'en règle générale, il m'appelle dès qu'il manque 3€ sur le compte...

Mes questions sont :

- pourquoi mon banquier m'a t'il laissé aller aussi bas dans mon découvert sans me prévenir ?
- comment est-ce possible de dépasser mon seuil de paiement sans rencontrer de "résistance" de ma cb
- est il possible de me retourner contre ma banque pour tout ça ?

Je suis conscient que je suis responsable de la bonne tenue de mon compte et que j'ai fait n'importe quoi mais je cherche à savoir si la responsabilité de la banque ne peux pas être engagée ? Sachant que lorsque j'ai demandé un crédit à ma banque (2000€) il m'avait été refusé.

J'espère que quelqu'un pourra m'éclairer. Merci beaucoup.

Par **AUGUSTO**, le **10/05/2016** à **16:23**

Ne rien payer mise en demeure à la banque de vous confirmer l'annulation totale des frais et intérêts puisque l'erreur provient de leur inattention.

Menace de saisir la justice avec dommages et intérêts en vous préparant de changer de banque.

Sinon voir le conseiller qui a commis l'erreur que s'il ne fait pas le nécessaire dans 8 jours vous saisirez sa hiérarchie la haute direction de la banque.

Bon courage!

Par **janus2fr**, le **10/05/2016 à 16:31**

Bonjour,

[citation]Ne rien payer [/citation]

Il va tout de même falloir combler le trou de -8000€ !

Par **Visiteur**, le **10/05/2016 à 16:54**

Bonjour,

oui... je ne suis pas certain que la banque voit cela du même oeil !! L'erreur provient de celui qui a dépensé sans compter !! la banque a juste un oeil de controle mais après... le responsable c'est quand même le détenteur du compte à mon avis !

Par **youris**, le **10/05/2016 à 18:07**

bonjour,

en suivant les conseils d'augusto, vous avez toutes les chances que la banque vous retire votre carte bancaire et de vous retrouver inscrit sur le fichier privé du Groupement des cartes bancaires qui est traité par la Banque de France en tant que sous-fichier du FCC (Fichier central des chèques).

sans oublier les sommes à rembourser.

salutations

Par **kevin12**, le **10/05/2016 à 18:10**

Merci pour vos réponses.

je leur ai mis la Loi Lagarde en avant, comme quoi, un découvert non autorisé de + de 90 jours devait être transformé en crédit. Ils ne connaissent soit disant pas cette loi.

Encore une fois, je sais bien que je suis responsable de l'argent dépensé MAIS je me pose

quand même certaines questions sur le bon vouloir de la banque.

Je suis un client à problème, ils m'ont plusieurs fois contacté pour avoir explosé mon découvert. Cela ne les a pas empêcher de conforter mon découvert autorisé mais surtout, me laisser plonger comme ça pendant près d'1 mois sans s'en rendre compte ? K'ai de sérieux doutes.

Et c'est justement sur ces doutes là que je souhaiterais soulever le problème.

Pensez vous qu'il faille que je contacte un avocat avec toutes les pièces du dossier ? Je suis à -8000, quelques centaines d'euros de + ou de - ...

encore merci